



Association France Palestine Solidarité
Mireille Pelka Présidente
Adresse postale : AFPS Alsace – BP70436 – 68007
COLMAR
Courriel : afps.alsace.solidarite@gmail.com

Wattwiller, le 06/10/22

A

Monsieur le Directeur de publication
Dernières Nouvelles d'Alsace
17-21 rue de la Nuée-Bleue
67077 Strasbourg Cedex

Objet Droit de réponse à l'article publié par les DNA le 28 septembre 2022 sous le titre « *Charte de la vie associative : l'unanimité perturbée par le BDS* »

Monsieur le Directeur,

Sous la signature de Monsieur Manuel Plantin dans son article du 27 septembre relatant la séance du conseil municipal de Strasbourg consacrée à l'élaboration d'une Charte de la vie associative, votre quotidien a mis en ligne un article qui appelle les réactions suivantes de notre part :

Ecrire en titre de cet article que l'unanimité pour la Charte associative a été « *perturbée par le BDS* (pour Boycott, Désinvestissement, Sanction) et dans le chapeau du dit article qualifier le BDS de « *sulfureuse association antisioniste* » relève d'une parfaite méconnaissance de la réalité de ce mouvement de défense pacifique né en 2005 d'une société civile palestinienne épuisée par la colonisation israélienne galopante, la répression militaire et policière, les discriminations de toutes sortes qualifiées par des instances onusiennes et par nombre d'ONG internationalement reconnues - dont des organisations israéliennes - de régime d'apartheid.

La Cour européenne des Droits de l'Homme par arrêt du 20 juin 2020 a qualifié, elle, la campagne internationale du BDS de campagne pacifique d'intérêt général contribuant au débat public concernant la politique de l'Etat israélien et devant bénéficier à ce titre de la protection de l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme relative à la liberté d'expression.

Quand aux soupçons de « *nourrir l'antisémitisme* » que le BDS, selon l'intervention d'un des conseillers municipaux en séance reprise dans l'article, Monsieur Plantin a fort bien fait de la rapporter puisque nous avons ainsi l'opportunité de rappeler que l'antisémitisme se nourrit bien assez des innombrables complaisances de gouvernements divers pour l'Etat d'Israël, dont le nôtre, et des politiques menées à l'encontre du peuple palestinien par cet Etat qui s'est proclamé en 2018 dans une de ses lois définie comme fondamentale « *Etat Nation du Peuple juif* », à l'exclusion donc de tous les autres et en particulier des quelques 11 millions de Palestiniens dans le monde, réfugiés ou vivant sous régime d'occupation ou de blocus, pour ne pas évoquer les quelques 2 millions de citoyens arabes israéliens vivant en Israël, officiellement discriminés par l'appareil législatif israélien.

Association de défense des droits du peuple palestinien notre association continuera son travail d'explication, d'information et de solidarité avec le peuple palestinien, dont une participation active au mouvement BDS, avec la ferme volonté de ne pas «perturber» le cadre partenarial associatif auquel nous sommes attachés.

Nous sommes bien entendu à la disposition de Monsieur Plantin pour tout échange qu'il lui plairait d'avoir et nous sommes en l'attente de la publication de ce texte (dans les 3 jour de réception de la demande et selon le parallélisme de forme requis par les dispositions légales régissant le droit de réponse).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre parfaite considération.

AFPS Alsace
Mireille Pelka
Présidente